

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Mission intégrée de l'UE "État de droit" pour l'Irak (EUJUST LEX - Irak)

Mise à jour : avril 2011
Irak/25

Toile de fond de la mission

La mission intégrée "État de droit" de l'Union européenne pour l'Irak (EUJUST LEX-Irak) est une mission civile de gestion de crise menée dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). EUJUST LEX-Irak est la première mission intégrée "État de droit" de l'UE. A la suite de la troisième prorogation du programme d'opérations de la mission, le Conseil de l'UE a décidé, le 14 juin 2010, de proroger celle-ci jusqu'au 30 juin 2012. Depuis janvier 2010, le chef de la mission est M. Francisco Díaz Alcantud.

La phase opérationnelle d'EUJUST LEX-Irak a commencé le 1^{er} juillet 2005, après que le premier ministre du gouvernement intérimaire irakien élu, M. Ibrahim al-Jaafari, a invité l'UE à engager des activités de formation intégrées à l'intention de professionnels irakiens travaillant dans le système de justice pénale. Le premier ministre irakien actuel, M. Nouri al-Maliki, s'est félicité que cette mission ait lieu ; il lui a apporté son soutien, ainsi qu'à ses activités. Par ailleurs, le premier ministre a demandé que l'UE continue à apporter son soutien pour répondre aux besoins du système irakien de justice pénale dans le cadre des activités d'EUJUST LEX-Irak.

FAITS ET CHIFFRES

Lieu: Irak et États membres de l'UE
Quartier général: Bruxelles / Bagdad
Lancement: 1^{er} juillet 2005
Chef de mission: Francisco Díaz Alcantud
Effectif: 60 personnels
Budget: 22 300 000 EUR
(du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011)
Pays contributeurs: États membres de l'UE



www.consilium.europa.eu/eujust-lex

Dès le départ, le chef de mission a fixé trois principes directeurs auxquels l'ensemble du personnel doit adhérer.

Ces principes sont les suivants :

- primauté de la sécurité ;
- participation des Irakiens à chaque étape ;
- souplesse et aptitude à répondre aux besoins des Irakiens.

Compte tenu de ces trois principes directeurs, la mission poursuit les objectifs principaux suivants :

- contribuer à la mise en place d'un système de justice pénale professionnel en Irak fondé sur l'État de droit;
- appuyer et soutenir le renforcement de la coordination et de la collaboration entre les différentes composantes du système de justice pénale par une formation appropriée;
- aider les autorités irakiennes, au moyen d'une formation adaptée, à élaborer et mettre en œuvre une stratégie en matière de formation ainsi que des techniques modernes d'encadrement supérieur;
- conseiller et encadrer les autorités irakiennes dans des domaines choisis en fonction des besoins définis;
- faire bénéficier l'Irak de la valeur ajoutée de l'UE, en tenant compte des activités menées par d'autres acteurs internationaux.



Le chef de la mission,
Francisco Díaz Alcantud

EUJUST LEX-Irak dispose d'un bureau de coordination situé à Bruxelles et de deux antennes en Irak, l'une à Bagdad et l'autre à Erbil (région du Kurdistan). Un bureau satellite a également été installé à Bassora (sud de l'Irak). À la suite de la prorogation du mandat de la mission, qui couvre la période comprise entre juillet 2010 et juin 2012, celle-ci déménagera progressivement en Irak.

Mandat et objectifs

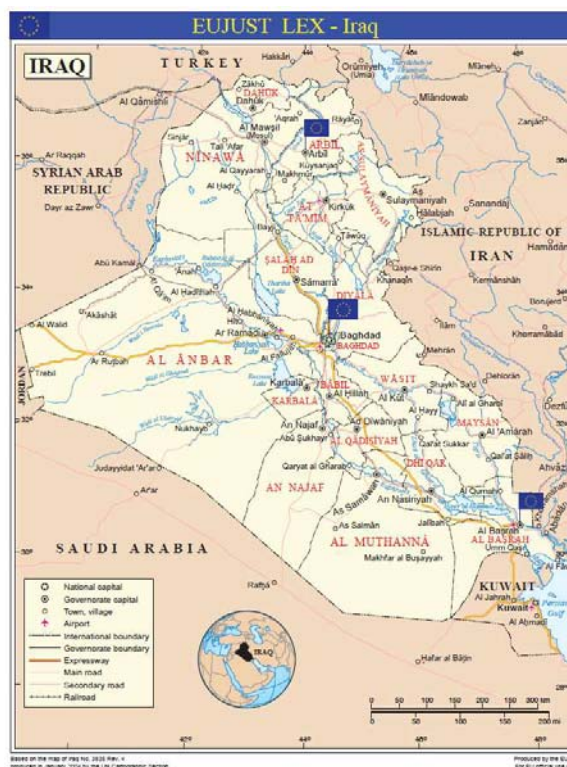
Instituée dans le but de renforcer l'État de droit et de promouvoir une culture de respect des droits de l'homme en Irak, EUJUST LEX-Irak offre des possibilités de perfectionnement professionnel aux fonctionnaires irakiens de haut et moyen niveau travaillant dans le système de justice pénale. L'objectif essentiel est de renforcer la confiance, le respect mutuel et la coopération opérationnelle entre les différentes composantes du système irakien de justice pénale (services de police, appareil judiciaire et système pénitentiaire).

Des cours et des détachements aux fins d'acquisition d'une expérience professionnelle sont organisés en Irak et dans les Etats membres de l'UE. Ils offrent des possibilités d'apprentissage et présentent les meilleures pratiques en matière d'Etat de droit. En outre, les activités de la mission facilitent un échange de vues entre les formateurs de l'UE et les participants irakiens.

Acquis de la mission

La mission a largement dépassé ses objectifs : au début avril 2011, plus de 4000 juges, magistrats instructeurs et hauts fonctionnaires irakiens de la police et du système pénitentiaire occupant des postes d'encadrement supérieur avaient participé à 134 cours intégrés et spécialisés ainsi qu'à 24 détachements aux fins d'acquisition d'une expérience professionnelle pratique. Jusqu'à présent, la plupart des formations ont eu lieu dans des Etats membres de l'UE et se sont déroulées sur la base de programmes communs élaborés dans le but de continuer à répondre aux besoins spécifiques du système de justice pénale irakien tout en continuant de mettre l'accent sur les Droits de l'homme. Outre les formations données au sein de l'UE, la mission a déjà mené en Irak 40 activités de formation avec plus de 1215 étudiants. D'autres activités de formation, cours et détachements aux fins d'acquisition d'une expérience professionnelle, en Irak et dans l'UE, devraient être réalisés d'ici la fin 2011.

Un montant d'EUR 40 millions provenant du budget de l'UE a couvert les coûts communs de la mission jusqu'à la mi-2010 ; un montant supplémentaire d'EUR 22,3 millions a été alloué pour la période allant jusqu'à la fin juin 2011.



La **politique de sécurité et de défense commune (PSDC)** de l'Union européenne inclut la définition progressive d'une politique de défense commune qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune. La PSDC permet à l'Union de développer ses capacités civiles et militaires de gestion des crises et de prévention des conflits à l'échelle internationale. Elle contribue ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationale, conformément à la charte des Nations unies. La PSDC comprend une importante composante "prévention des conflits".

Basée à Bruxelles, la **capacité civile de planification et de conduite (CPCC)** est la structure permanente chargée d'assurer de façon autonome la conduite opérationnelle des opérations civiles menées au titre de la PSDC. Placée sous le contrôle politique et la direction stratégique du Comité politique et de sécurité, et sous l'autorité générale du Haut Représentant, la CPCC assure la planification et la conduite effectives des opérations civiles de gestion de crises relevant de la PSDC, ainsi que la mise en œuvre appropriée de l'ensemble des tâches liées aux missions.

D'autres informations et documents de référence figurent aux adresses suivantes :

www.consilium.europa.eu/psdc et eeas.europa.eu